OCOM M121.07 – DRESSER UNE TENTE COMMERCIALE

1. **Rendement :** Dresser une tente commerciale

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) une tente commerciale;

      (2) de la supervision,

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucune.

   c. Conditions environnementales : Un environnement de campagne pendant les heures de clarté, pendant un EEC de campement.

3. **Norme :** Conformément aux documents de référence précisés, le cadet doit dresser une tente de groupe.

4. **Points d'enseignement :**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Présenter aux cadets le type de tente à dresser, y compris : a. les parties de la tente, b. le montage et l'ancrage, c. le démontage, d. le pliage et le rangement.	Démonstration	15 min	Directives pour une tente civile
PE2	Conformément aux directives fournies par le fabricant, demander aux cadets de dresser une tente, en petits groupes.	Rendement	20 min	Directives pour une tente civile
PE3	Expliquer et démontrer comment aménager l'espace de tente personnel en s'assurant : a. que les portes demeurent ouvertes, permettant une circulation d'air par temps chaud (fermer le double-toit), b. que le matelas pneumatique est étalé et gonflé, c. que la tente est propre et qu'elle ne contient aucune nourriture, d. que la trousse personnelle est rangée au bas de la tente ou à l'extérieur de celle-ci, sous le double-toit ou la bâche, e. que les chaussures sont enlevées et rangées à la porte, f. que le sac de couchage est roulé jusqu'à ce que soit le temps de dormir (voir les procédures particulières pour un sac de couchage en duvet).	Démonstration	5 min	C2-009

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE4	Conformément aux directives fournies par le fabricant, expliquer la procédure et demander aux cadets de démonter la tente, en petits groupes..	Rendement	10 min	Directives pour une tente civile

5. **Durée :**

a.	Introduction et conclusion :	10 min
b.	Démonstration :	25 min
c.	Rendement	25 min
d.	Total :	60 min

6. **Justification :**

   a. La méthode par démonstration a été choisie pour les PE 1 et 3 parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer comment dresser et démonter une tente dans un environnement contrôlé.

   b. La méthode par exécution a été choisie pour les PE 2 et 4 parce qu'elle donne l'occasion aux cadets de se pratiquer à dresser et à démonter une tente sous supervision.

7. **Documents de référence :** C2-009 0-684-85909-2 Harvey, M. (1999). *The national outdoor leadership school's wilderness guide.* New York, NY, Fireside.

8. **Matériel d'instruction :**

   a. des tentes,

   b. de l'équipement personnel.

9. **Matériel d'apprentissage :**

   a. des tentes,

   b. de l'équipement personnel.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :**

   a. Cette leçon doit être donnée de façon pratique pendant l'EEC de campement. La démonstration pour dresser et démonter les tentes aura lieue conformément au calendrier de l'EEC (p. ex., à l'arrivée et avant le départ).

   b. La répartition du temps est approximative, car elle peut varier en fonction du groupe.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.